

0505 932 8 5



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le **29 SEP. 2020**
ID : 029-200076669-20200925-2020_030-DE

Délibération n°2020-030
Comité syndical du 25 septembre 2020

**DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE D'EXPLOITATION
DES PORTS DE PLAISANCE DE CORNOUAILLE PARMIS LES DELEGUES DES ETABLISSEMENTS
PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué le 17 septembre 2020, s'est réuni à la Maison du Département à Quimper, le 25 septembre 2020.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

- Nombre de délégués titulaires présents : 13
 - Nombre de délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir : 2
 - Nombre de délégués titulaires excusés non représentés par leur suppléant et n'ayant pas donné pouvoir : 3
- Représentant 16 voix

EXPOSE DES MOTIFS

L'article 5 des statuts de la Régie d'exploitation des ports de plaisance précise que « *le conseil d'exploitation de la régie est composé de 25 membres :*

- *13 membres désignés par le comité syndical en son sein, sur proposition du Président du Comité syndical dont :*
 - *le/la Président.e du Comité syndical,*
 - *le/la 1er Vice-Président.e,*
 - *un/une Vice-Présidente élu.e par le Comité syndical parmi les délégués désignés par l'Assemblée régionale ;*
 - *le/la Vice-Président.e élu.e par le Comité syndical parmi les délégués désignés par l'Assemblée communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération,*
 - *le/la Vice-Président.e élu.e par le Comité syndical parmi les délégués désignés par l'Assemblée communautaire de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud,*
 - *le/la Vice-Président.e élu.e par le Comité syndical parmi les délégués désignés l'Assemblée communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz,*
 - *le/la Vice-Président.e élu.e par le Comité syndical parmi les délégués désignés par l'Assemblée communautaire de la Communauté de communes Douarnenez Communauté.*
- *Le Maire (ou son représentant) de chacune des 10 communes d'implantation des ports (Douarnenez, Audierne, Plouhinec, Penmarc'h, Le Guilvinec, Treffiat, Loctudy, Ile-Tudy, Plobannalec-Lesconil, Concarneau)*
- *2 membres titulaires représentant les usagers de la plaisance relevant du périmètre d'intervention de la Régie. Ces deux membres titulaires auront chacun un membre suppléant »*

0508 932 13

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le **29 SEP. 2020**
ID : 029-200076669-20200925-2020_030-DE

Par délibération en date du 11 octobre 2017, modifiée par les délibérations des 5 juillet 2018, 17 décembre 2019 et le 28 janvier 2020, le Comité syndical a procédé à la désignation des membres Conseil d'exploitation de la régie d'exploitation des ports de plaisance de Cornouaille.

L'article 6 des statuts dispose que « les membres du conseil d'exploitation représentant le Syndicat mixte sont désignés pour la durée de leur mandat au Comité syndical. Les Maires sont membres du conseil d'exploitation pour la durée de leur mandat. Les représentants des plaisanciers sont désignés pour une durée de deux ans. »

Suite au renouvellement des délégués du Comité syndical issus des EPCI, il est donc nécessaire de désigner, parmi ces délégués, les membres du Conseil d'exploitation de la régie.

Il y a également lieu de désigner formellement les maires des communes d'implantation des ports suite aux élections municipales.

En conséquence,

- Vu l'article R.2221-5 du Code Général des Collectivité Territoriales ;
- Vu les statuts de la régie, et plus particulièrement ses articles 5 et 6 ;

Monsieur le Président propose de désigner les 18 membres suivants :

M. Marc BIGOT	Vice-Président élu par le Comité syndical parmi les délégués désignés par l'Assemblée communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération,
M. Jean-Luc TANNEAU	Vice-Président élu par le Comité syndical parmi les délégués désignés par l'Assemblée communautaire de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud,
M. Yvan MOULLEC	Vice-Président élu par le Comité syndical parmi les délégués désignés l'Assemblée communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz
M. Yvan MOULLEC	Vice-Président élu par le Comité syndical parmi les délégués désignés par l'Assemblée communautaire de la Communauté de communes Douarnenez Communauté
Mme Annick MARTIN	Déléguée suppléante
Mme Christine ZAMUNER	Déléguée titulaire
M. Eric BOSSER	Délégué titulaire
M. Marc RAHER	Délégué titulaire
- Mme la Maire de Douarnenez	
- M. le Maire d'Audierne	
- M. le Maire de Plouhinec	
- Mme la Maire de Penmarc'h	
- M. le Maire du Guilvinec	
- Mme la Maire de Treffiagat	
- Mme la Maire de Loctudy	
- M. le Maire de l'Île-Tudy	
- M. le Maire de Plobannalec-Lesconil	
- M. le Maire de Concarneau	

Etant exposé que le mandat des membres du Conseil d'exploitation suivants se poursuit :

- M. Michaël QUERNEZ
- Mme Nicole ZIEGLER
- Mme Gaël LE MEUR
- Mme Nathalie TANNEAU
- Mme Jocelyne POITEVIN
- M. Jacques LE GALL (titulaire), M. Christian GADONNA (suppléant)
- M. Charles-Eric RAISIN (titulaire), Gérard BALETAUD (suppléant)

Après en avoir délibéré, le **Comité syndical**

DESIGNE LES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION SUIVANTS :

- M. Marc BIGOT
- M. Jean-Luc TANNEAU
- M. Yvan MOULLEC
- M. Philippe AUDURIER
- Mme Annick MARTIN
- Mme Christine ZAMUNER
- M. Eric BOSSER
- M. Marc RAHER
- Mme la Maire de Douarnenez
- M. le Maire d'Audierne
- M. le Maire de Plouhinec
- Mme la Maire de Penmarc'h
- M. le Maire du Guilvinec
- Mme la Maire de Treffiagat
- Mme la Maire de Loctudy
- M. le Maire de l'Île-Tudy
- M. le Maire de Plobannalec-Lesconil
- M. le Maire de Concarneau

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,**

Michaël QUERNEZ



0505 932 85

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 029-200076669-20200925-2020_030-DE